

Procès-verbal

Conseil d'Administration

du 29 mars 2012

Approuvé au Conseil d'administration du
10 juillet 2012

Le conseil d'administration de l'Université a été réuni en séance plénière le 29 mars 2012 à 14h15 à la salle du Conseil à la Présidence de l'Université, 40 rue de Rennes, sous la présidence de Monsieur SAINT-ANDRÉ.

Jean-Paul SAINT-ANDRÉ Président de l'université	Présent
Christian ROBLEDÓ Vice-président du conseil d'administration	Présent
Abdel-Rahmène AZZOUZI	Procuration à Jean-Paul SAINT-ANDRÉ
Camille BAULANT	Présente
Luc BELOT	Excusé
Grégory BLANC	Excusé
Christophe BOUJON	Présent
François BRUSSIEUX	Absent
Jacques-Antoine CESBRON	Procuration à Christian ROBLEDÓ
Hervé CHRISTOFOL	Présent
Yves DENECHERE	Présent
Sylvie DURAND	Présente
Alain FOURCADE	Procuration à Yves DENECHERE
Pierre FRERE	Procuration à Christophe BOUJON
Thomas GOSSYE	Présent
Solène GOURDON	Procuration à Thomas GOSSYE
Patrick HAMARD	Présent
Dominique JONCHERAY	Présent
Anne-Marie LE RAY-RICHOMME	Présente
Corinne LEFRANCOIS	Présente
Elisabeth MATHIEU	Présente
Alain MOREL	Présent
Patrick SAULNIER	Présent
Aurélien OTON	Présent
Sylvain PEZERIL	Présent
Sandrine POUPET	Présente
Nathalie SAMIER-DEBSKI	Présente
Sophie SARAMITO	Excusée
Jean-Luc SINGUIN	Présent
Danielle THOUIN	Excusée
Muriel VERNEUIL	Excusée

25 membres présents ou représentés : 30 membres en exercice, 20 membres présents, 5 procurations)

♦ **Membres statutaires à titre consultatif**

Henri-Marc PAPAVOINE - Secrétaire Général, directeur général des services

Nicole GUEHO - Représentante du Recteur

Chantal REMERAND - Agent comptable

♦ **Membres présents invités par le Président**

Stéphane AMIARD

John WEBB

Catherine BERNARD

Didier LE GALL

Jean-Luc COURTHAUDON

Christian PIHET

Olivier DUVAL

Jean-Luc CLEDY

Daniel SCHAUB

Dominique GRIGNON

♦ **Secrétariat de séance**

Mme Magali ANTHOINE - Secrétariat Général

◆ **Ordre du jour**

1. Informations.....	3
1.1. Signature du contrat quinquennal 2012-2016.....	3
2. PRES LUNAM	3
2.1. Présentation du Bilan du PRES LUNAM.....	3
2.2. Désignation des représentants de l'UA au CA du PRES LUNAM	4
3. Compte financier.....	4
3.1. Présentation du compte financier 2011 et des annexes	4
3.2. Lecture du rapport du commissaire aux comptes	6
3.3. Délibérations et Vote	7
4. Dispositions budgétaires.....	8
4.1. DBM n°1.....	8
4.2. Présentation de l'état du plan pluriannuel d'investissement et de l'état des conventions recherche au 31/12/2011.....	8
4.3. Listes des marchés publics conclus en 2011	8
4.4. Admission en non-valeur.....	9
4.5. Prix délivrés lors des doctoriales.....	9
4.6. Nouvelles délégations d'attribution du CA au président	9
4.7. Demande d'adhésion à l'AMUE	9
4.8. Attribution d'une subvention à la Bibliothèque anglophone	9
5. Protection fonctionnelle du président.....	9
6. Procès-verbaux des CA du 08 décembre 2011 et du 12 janvier 2012.....	9

◆ **Annexes**

M. SAINT-ANDRÉ ouvre la séance à 14H15.

1. Informations

1.1. Signature du contrat quinquennal 2012-2016

M. SAINT-ANDRÉ précise que le contrat quinquennal de l'université a été signé le 28 mars 2012. La notification, reçue ce même jour, confirme les éléments financiers évoqués au CA du 22 mars 2012 : outre la dotation contractuelle de 680 000€ par an pendant 5 ans, nous avons obtenu une dotation exceptionnelle de 200 000€ pour la maintenance immobilière et 5 contrats doctoraux de 3 ans dès octobre 2012.

2. PRES LUNAM

2.1. Présentation du Bilan du PRES LUNAM

M. MARTINA, président du PRES LUNAM, et Francis YGUEL, Directeur général, présentent le bilan d'activités du PRES.

L'Université Nantes Angers Le Mans (L'UNAM) rassemble 29 des principaux établissements d'enseignement supérieur et de recherche des Pays de la Loire. Parmi eux, on compte 11 membres fondateurs et 18 membres associés. Les membres fondateurs s'engagent sur des missions communes coordonnées par le PRES et les membres associés s'investissent dans des projets spécifiques en y apportant leurs compétences et moyens.

Le PRES s'est construit autour d'une première mission à développer : la formation doctorale et la recherche. L'objectif était de rassembler les principaux établissements d'enseignement supérieur et de la recherche de la région autour de projets. Il ne s'agissait pas de fusion d'établissements.

Le PRES a 13 missions réparties sur 3 grands volets (diaporama en annexe):

- Recherche et Formation doctorale
- International
- Vie étudiante, formation continue et culture scientifique

M. MARTINA présente les projets développés en 2010-2011 au sein de ces grandes thématiques.

En conclusion, il évoque les ressources de l'UNAM qui comprennent principalement les cotisations des établissements du PRES et les subventions de la Région des Pays de la Loire. Ce financement n'est pas suffisant pour assurer le fonctionnement du PRES et la question de la recherche de financements nouveaux est posée.

M. SAINT ANDRE demande des précisions sur l'articulation de la valorisation des établissements, celle du PRES et celle de la future SATT.

M. YGUEL précise que l'objectif des SATT est de réduire le nombre d'interlocuteurs intermédiaires entre les chercheurs et les décideurs d'une part et entre les entreprises et les universités ou écoles d'autre part. La SATT étant dotée de capitaux, cela permet de penser la valorisation sur le long terme. Il s'agit d'une société de droit privé mais dont tous les actionnaires sont publics.

Pour la SATT Ouest Valorisation, les actionnaires sont l'Etat, pour 4 sièges d'administrateurs, les deux PRES, le CNRS, l'INSERM et l'IRD. Ce projet a pour objectif de gérer la propriété intellectuelle des travaux de recherche des laboratoires, la maturation des projets d'innovation, le transfert des technologies et les partenariats de recherche avec les entreprises. L'établissement actionnaire de la SATT cédera la licence exclusive du projet et deviendra le prestataire de cette société de 70 millions d'euros qui sera chargée de le valoriser. Il est prévu, qu'en dehors de la gestion comptable des contrats ou dossiers de maturation, tout ce qui est en amont de la gestion comptable soit transféré à la SATT, notamment les personnels chargés de la valorisation dans les établissements.

M. CHRISTOFOL demande si la SATT prendra en charge la partie « contentieux ». M. YGUEL lui répond que oui. M. CHRISTOFOL regrette que le montage des Idex ait échappé au CA de l'université. Il demande que soient mis en place des mécanismes pour que les administrateurs puissent être associés à ce type de projet. M. SAINT ANDRE précise que le VPCS présente régulièrement devant le CS de l'université un compte rendu du CS du PRES. M. SAINT ANDRE souhaite faire la même chose au CA de l'Université d'Angers pour le CA du PRES.

M. BOUJON rappelle que l'ensemble des budgets qui ont été alloués pour les idex n'ont pas été

totalement versés. Certains présidents de PRES souhaitent demander la labellisation de certains Idex qui n'ont pas été retenus. Il demande si le PRES LUNAM envisage ce type de reconnaissance. M. MARTINA indique que cette problématique est au cœur des préoccupations du PRES aujourd'hui. Il faudra déterminer ce qui est consommable ou non et pendant combien de temps. Les enjeux et les risques sont importants d'autant que les dotations d'Idex sont des dotations en capital. Sur un plan politique, le PRES défendra probablement auprès de l'Etat une reconnaissance d'un projet original. Dans tous les cas, la construction interrégionale initiée grâce au projet IC Ouest se poursuivra, tel est le souhait des deux PRES et des deux régions.

M. JONCHERAY estime, au regard du bilan présenté, que le déploiement d'une ingénierie pour l'insertion professionnelle au sein des missions de l'UNAM est un élément bénéfique pour les étudiants. Il demande quels sont les projets du PRES en la matière d'ici les prochaines années. M. MARTINA précise qu'il sera proposé à chaque doctorant des entretiens RH permettant de cerner les capacités professionnelles et compétences des doctorants avec des DRH de grands groupes pour favoriser leur insertion. Il rappelle que l'université organise les Doctoriales du PRES. M. MOREL précise que des discussions sont en cours au CCRRDT (Comité Consultatif Régional de la Recherche et du Développement Technologique) sur ces questions. La Région des Pays de la Loire est très réceptive et peut financer des idées originales.

2.2. Désignation des représentants de l'UA au CA du PRES LUNAM

M. ROBLEDO, M. PIHET et M. TAILLEFAIT sont désignés représentants de l'université au CA du PRES.

Cette décision a été adoptée à bulletin secret à la majorité avec 17 voix pour, 2 contre, 1 abstention, 4 bulletins blancs et un nul.

3. Compte financier

3.1. Présentation du compte financier 2011 et des annexes

Mme REMERAND présente quelques éléments du compte financier 2011.

RESULTATS DE L'EXERCICE 2011
UA (hors SAIC)

Dépenses	Recettes	
Fonctionnement		
Dépenses de fonctionnement 129 116 487,45 €	Recettes de fonctionnement 126 374 967,82 €	
Amortissements 7 500 644,47 €	Neutralisation des amortissements 5 933 120,80 €	
Cessions 0,00 €	Produits de cession d'actif 146,03 €	
Solde : Résultat de l'exercice (égal à la différence entre les dépenses et les recettes de fonctionnement) -2 741 519,63 €		
Capacité d'autofinancement = (égale à la différence entre les recettes et les dépenses "décaissables" ; elle représente le financement que l'établissement est capable de décaquer) -1 174 141,99 €		
Investissement		
	Capacité d'autofinancement	-1 174 141,99 €
Dépenses d'investissement 6 758 165,47 €	Recettes d'investissement et prod cession actif	2 683 183,07 €
Solde : variation des fonds de roulement -5 249 124,39 €		

RESULTATS DE L'EXERCICE 2011 SAIC

Dépenses	Recettes	
Fonctionnement		
Dépenses de fonctionnement 2 522 135,39 €	Recettes de fonctionnement 1 950 543,89 €	
Amortissements 913 050,28 €	Neutralisation des amortissements 691 151,50 €	
Cessions 0,00 €	Produits de cession d'actif	
Solde : Résultat de l'exercice (égal à la différence entre les dépenses et les recettes de fonctionnement) -571 591,50 €		
Capacité d'autofinancement = (égale à la différence entre les recettes et les dépenses "décaissables" ; elle représente le financement que l'établissement est capable de dégager pour -349 692,72 €		
Investissement		
IAF -349692,72	Capacité d'autofinancement	
Dépenses d'investissement 4 273 137,90 €	Recettes d'investissement et prod cession actif	835 402,11 €
Solde : variation des fonds de roulement -3 787 428,51 €		

Mme REMERAND rappelle les points de vigilances pour 2012 : la masse salariale qui représente 80% des charges et les coûts induits des constructions.

M. SAINT ANDRE indique que notre situation financière s'est dégradée. Il appelle à la vigilance sur les postes principaux de dépenses et tout particulièrement sur la masse salariale des contractuels. Une attention particulière sera désormais donnée aux prévisions des coûts de fonctionnement des nouvelles constructions.

M. ROBLEDO présente le Rapport Annuel de Performance (RAP) 2011. Il rappelle que les objectifs et indicateurs de ce RAP 2011 sont basés sur le Contrat Quadriennal 2008-2011 (cibles définies avec le MESR).

3.2. Lecture du rapport du commissaire aux comptes

M. GRIGNON, commissaire aux comptes de l'université, rappelle le contexte. Il indique que certaines pratiques comptables au sein des universités pouvaient poser problème pour la certification des comptes. Depuis deux ans, un travail important avec les services financiers et comptables de l'université a permis la levée de la réserve prononcée l'année dernière.

Il annonce qu'il émet deux observations concernant :

- Le traitement comptable des passifs sociaux
- L'intégration de nouveaux bâtiments dans le patrimoine de l'université et notamment l'amortissement par composante

Ces observations signifient que ces deux éléments doivent faire l'objet d'une attention particulière.

Le commissaire aux comptes certifie les comptes de l'université sans aucune réserve.

3.3. Délibérations et Vote

M. SAINT ANDRE remercie Mme REMERAND et ses services pour la certification des comptes sans réserve. Cela signifie que nos comptes sont sincères mais pas qu'ils sont satisfaisants.

M. MOREL souhaite revenir sur les indicateurs et cibles dont les évolutions sont faibles. Scientifiquement, de tels écarts ont peu de signification. M. ROBLEDO précise qu'il s'agit en fait d'évaluer notre capacité à atteindre les objectifs que nous nous étions fixés.

M. SCHAUB précise que l'interprétation des chiffres est de la compétence des administrateurs et de l'équipe de direction.

M. BAUPIN précise que certaines variations sont faibles mais concernent une population importante. Les indicateurs relatifs à la réussite en Licence permettent de s'interroger sur les résultats des actions menées dans le cadre du Plan Licence.

M. DENECHERE demande si l'évolution de l'université et les réformes ont été prises en compte pour réformer les cibles. M. SAINT ANDRE explique que les cibles sont définies pour la durée du contrat.

M. DENECHERE souhaiterait des précisions sur les mesures prises pour les constructions IRIS 2 et Institut du végétal. M. SAINT ANDRE indique que des mesures seront mises en place pour permettre un suivi strict du programme afin d'éviter les dérapages dans la construction. Un travail important pour l'anticipation des coûts de fonctionnement sera réalisé et une étude sur la réorganisation de l'utilisation des locaux qui se libèrent sera engagée. M. PIHET est chargé d'organiser un groupe de travail sur ces deux thématiques avec un accompagnement administratif et financier.

M. HAMARD demande si, dans le cadre du renouvellement du contrat nettoyage, des pénalités sont reversées en cas de non respect du marché. Mme REMERAND précise que ces pénalités sont déduites du contrat.

Mme LE RAY RICHOMME demande s'il y a lieu de s'inquiéter au vu de la situation financière de l'université.

M. SAINT ANDRE lui répond qu'effectivement la situation est inquiétante. Plusieurs dérives ont été constatées : la gestion de la masse salariale et des surcoûts de fonctionnement dans le cadre de l'extension de notre patrimoine immobilier. Des mesures seront prises pour assainir la situation.

M. HAMARD souhaite des précisions sur la manière dont seront gérées les économies liées à la masse salariale. Il rappelle que derrière les chiffres il y a des individus. Il demande si un timing est prévu et si cela sera présenté à la Commission Consultative Paritaire (CCP) contractuelle.

M. ROBLEDO précise que ce point sera discuté en CCP et en CT. Les personnels dont le contrat ne sera pas renouvelé seront prévenus 4 mois avant la fin de leur contrat pour ceux en procédure concertée et au plus tard 2 mois avant pour les autres. Des mesures d'accompagnement pour les personnels concernés seront mises en place.

Mme BAULANT demande comment élaborer des projets de formation, de recherche et d'administration avec moins de moyens. Elle estime qu'un travail avec l'ensemble des composantes est nécessaire pour agir ensemble sur les projets futurs.

M. SAINT ANDRE précise que l'on se polarise sur la masse salariale car il y a un besoin d'économie urgent et qu'il est important de prévenir les personnels concernés rapidement. Il confirme qu'une réflexion plus globale sur le fonctionnement de l'université est nécessaire. Il est primordial de revoir le dialogue entre les composantes et l'équipe présidentielle et d'engager une réflexion sur les heures complémentaires et les formations à faible effectif.

M. DENECHERE estime également que les seules économies liées à la masse salariale contractuelle ne suffiront pas.

M. CHRISTOFOL explique qu'il avait voté contre le budget 2012 pour faire remonter au ministère qu'une dégradation de l'offre du service public et de l'emploi est probable avec cette baisse des moyens fournis.

M. SAINT ANDRE partage cette analyse. Il l'avait indiqué à l'ancien DGSIP mais le contexte électoral national empêche toute prise de décision importante.

M. MOREL évoque le levier des recettes nouvelles pour améliorer notre situation financière, notamment les recettes dégagées par la taxe d'apprentissage. M. SAINT ANDRE précise que la collecte de la taxe d'apprentissage peut être améliorée via un soutien aux composantes. La formation continue est également un levier important et sa réorganisation sera présentée au CA de juillet.

Mme POUPET s'interroge sur le financement des emplois étudiants déjà annoncés.

M. SAINT ANDRE précise qu'une réflexion globale sur la gestion de la masse salariale a été engagée. Le contrat d'un personnel recruté sur projet doit prendre fin à l'issue dudit projet. Par ailleurs, des économies seront également réalisées aussi via des mutualisations. L'objectif de l'équipe présidentielle reste de renforcer l'emploi étudiant. Ces recrutements ne doivent pas être mis en concurrence et n'engagent pas l'université sur les mêmes montants.

M. CLEDY précise que la réglementation sur la collecte de la taxe d'apprentissage a changé. En effet, la part hors quotas diminue (formation professionnalisante hors apprentissage). Pour percevoir davantage de taxe d'apprentissage, l'université doit proposer plus de formations en apprentissage.

M. HAMARD souhaiterait qu'une commission ad' hoc sur le patrimoine immobilier soit créée.

M. SAINT ANDRE confirme que la création d'une telle commission est nécessaire et prévue. Elle sera proposée prochainement dans le cadre de la révision des statuts.

Après lecture du rapport du commissaire au compte, le compte financier 2011, ses annexes et le rapport annuel d'activité 2011 sont approuvés. Pour l'université, la reprise sur réserve pour un montant de 2 741 519,63 € est approuvée. Pour le SAIC, la reprise sur réserve pour un montant de 571 591,50 € est approuvée.

Ces décisions ont été adoptées à la majorité avec 24 voix pour et une abstention.

4. Dispositions budgétaires

4.1. DBM n°1

M. ROBLEDO présente la DBM n° 1 dont les ressources sont composées d'un prélèvement sur fond de roulement et de ressources nouvelles. M. SAINT ANDRE informe les administrateurs que le Recteur a transmis son accord pour cette opération.

Le prélèvement du fond de roulement de 1 953 339 € est approuvé. La DBM n°1 de 5 008 776 € (FDR : 1 953 339 € + Ressources nouvelles : 3 055 437 €) est approuvée à l'unanimité avec 25 voix pour.

4.2. Présentation de l'état du plan pluriannuel d'investissement et de l'état des conventions recherche au 31/12/2011

Point d'information.

Mme DURAND regrette le manque de lisibilité du document de présentation des conventions de recherche. La notion de regroupement apparaît sur le tableau des PPI. Elle aurait souhaité que le financement de certaines opérations soit détaillé. En effet, l'implication des composantes dans certains projets n'apparaît pas.

Mme REMERAND précise qu'il s'agit d'une présentation normée avec le rectorat. Une information interne pourrait être présentée sous la forme d'un état complémentaire sur les virements entre la DPI et les composantes.

4.3. Listes des marchés publics conclus en 2011

M. SAINT ANDRE explique qu'il s'agit des marchés conclus et signés par M. MARTINA par délégation d'attribution du CA. La réglementation impose que le CA se prononce sur cette question.

M. HAMARD précise que les montants indiqués correspondent à la totalité du contrat et ne sont pas annuels.

M. MOREL demande s'il est possible d'indiquer aux administrateurs les bénéficiaires des contrats conclus. Mme REMERAND précise que cette liste est publiée auprès des entreprises.

Les listes des marchés publics conclus en 2011 sont approuvées à l'unanimité avec 25 voix pour.

4.4. Admission en non-valeur

M. SAINT ANDRE présente la demande d'admission en non-valeur pour 4960 euros. Elle est approuvée à l'unanimité avec 25 voix pour.

4.5. Prix délivrés lors des doctoriales

M. MOREL présente les doctoriales. Au cours de cet événement, des prix seront susceptibles d'être délivrés suite à des concours. Cet événement est ouvert à tous les doctorants.

M. BOUJON précise qu'il y a une erreur dans le programme puisqu'il s'agit du « projet personnel et professionnel ».

M. JONCHERAY demande si les entreprises ont été sollicitées pour participer à cet événement sous la forme de donation de prix par exemple. M. MOREL explique qu'elles l'ont été.

La délivrance de prix lors des doctoriales pour un montant total de 4 690€ est approuvée à l'unanimité avec 25 voix pour.

4.6. Nouvelles délégations d'attribution du CA au président

M. SAINT ANDRE présente les nouvelles délégations d'attribution du CA au président :

- accords cadres et accords d'échanges internationaux sans implication financière de l'établissement
- renouvellement de conventions de doubles diplômes sans modification de l'offre de formation
- conventions liées à l'attribution de subventions à l'université
- prix accordés (concours) pour un montant unitaire maximum de 3000€.

Elles sont approuvées à l'unanimité avec 25 voix pour.

4.7. Demande d'adhésion à l'AMUE

M. SAINT ANDRE présente la demande d'adhésion à l'AMUE. La demande d'adhésion à l'AMUE pour 2012 pour 22 123,61 euros est approuvée à l'unanimité avec 25 voix pour.

4.8. Attribution d'une subvention à la Bibliothèque anglophone

M. WEBB présente la demande d'attribution d'une subvention à la Bibliothèque anglophone.

Mme DURAND souhaiterait que la gratuité de l'adhésion des étudiants à la Bibliothèque anglophone puisse être étendue à des étudiants autres que ceux en L1 et qui suivent des formations particulières, tournées vers l'internationale. M. WEBB précise que cette convention est gérée par le Conseil général du Maine et Loire et qu'il y a quatre partenaires. Nos relations bilatérales avec la bibliothèque anglophone pourraient être décrites par un avenant.

Mme BAULANT propose que l'université travaille plus en interaction avec la Bibliothèque anglophone. Beaucoup de conférences peuvent être utilisées comme outil pédagogique.

M. SAINT ANDRE propose que le CEVU étudie des propositions pour valoriser les prestations de la Bibliothèque anglophone en les intégrant dans nos formations.

La demande d'attribution d'une subvention à la Bibliothèque anglophone pour 12 000 euros est approuvée à l'unanimité avec 25 voix pour.

5. Protection fonctionnelle du président

La protection fonctionnelle du Président est approuvée à l'unanimité avec 25 voix pour.

6. Procès-verbaux des CA du 08 décembre 2011 et du 12 janvier 2012

Les procès-verbaux des CA du 08 décembre 2011 et du 12 janvier 2012 sont approuvés à l'unanimité avec 15 voix pour. 10 membres n'ont pas souhaité prendre part au vote.

L'ordre du jour étant épuisé, M. SAINT-ANDRÉ lève la séance à 17H40.

**Le Président
de l'Université d'Angers,**
Jean-Paul SAINT-ANDRÉ

**Le Vice-président du Conseil d'administration
de l'Université d'Angers**
Christian ROBLEDÓ

**Le Directeur général délégué
de l'Université d'Angers,**
Olivier TACHEAU